



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## Couvre-feu : Premières mesures de la Ville de Limoges

*Suite aux annonces gouvernementales du jeudi 22 octobre et à la modification du décret du 16 octobre 2020, la Haute-Vienne doit appliquer une mesure de couvre-feu de 21h à 6h à compter du samedi 24 octobre 0h. Cette modification réglementaire et ces annonces conduisent à prendre de nouvelles dispositions au sein des équipements sportifs et des établissements culturels municipaux :*

### → MESURES CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

- L'ensemble des spectacles est avancé à 19h. Seront aussi avancées les conférences programmées en soirée à la Bfm notamment celle du 13 novembre.
- Concernant les ateliers des Centres culturels municipaux (CCM) : afin de permettre de maintenir tous les ateliers qui le peuvent, ouverture du CCM Jean-Moulin le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ; suspension des activités dans les gymnases ; pour les activités en extérieur et dans l'espace public, limitation des groupes à 6 personnes une semaine sur 2 ; port du masque obligatoire pour l'ensemble des activités.
- Annulation de la Nuit des musées prévue le 14 novembre.
- Fermeture pour les 3 semaines à venir du Pavillon du Verdurier (à l'exception du don du sang prévu le 10 novembre), de la galerie municipale et de la galerie des Hospices.
- Le Conservatoire étudie la possibilité d'avancer ou de décaler les cours tardifs et les mesures seront annoncées la semaine prochaine.

### → MESURES CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs municipaux ferment à 20h45 dès le 24 octobre :

- Les créneaux habituels d'entraînement au-delà de 20h45 sont supprimés pendant cette période et ne peuvent être remplacés.
- Les gymnases continuent à être ouverts mais exclusivement pour les entraînements des clubs professionnels, des athlètes de haut niveau, des équipes jeunes de moins de 18 ans, des scolaires, les étudiants en STAPS et les formations diplômantes.
- Les piscines municipales ne peuvent plus accueillir, lors des séances publiques, que les mineurs sachant nager, dans les conditions prévues par le règlement intérieur, c'est-à-dire exclusivement les enfants et adolescents de 9 à 17 ans inclus. Les créneaux d'entraînements des clubs de natation et de plongée et autres utilisateurs seront maintenus mais uniquement pour l'encadrement des mineurs.
- Les activités en plein air sont maintenues dans le respect des protocoles sanitaires jusqu'à la fermeture des équipements (20h45 au plus tard).
- Les vestiaires des gymnases et terrains de sports resteront fermés durant les entraînements mais ouverts pour les compétitions. Les buvettes des équipements en plein air sont désormais interdites comme dans les gymnases.

Dans les équipements couverts, il est rappelé aux encadrants qu'il est obligatoire de porter le masque pendant les entraînements ainsi que pour les spectateurs lors des compétitions.

Contact presse Ville de Limoges :

**Claire GLÉDEL**

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / [claire.gledel@limoges.fr](mailto:claire.gledel@limoges.fr)

Suivez l'actualité de la Ville : [limoges.fr](http://limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville\_de\_limoges



villedelimoges